

Conseil Municipal du 16 Octobre 2003

L'an deux mil trois, le 16 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 7 octobre 2003

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Josette MOUSSY.

Absents excusés : Bruno CAZZARO, Jean-Louis CHOQUET, Armand DUMONT (procuration à Pierre BOISSELIER), Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND

Secrétaire de séance : Josette MOUSSY

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 11 septembre 2003.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2003 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Décision Modificative n°4 – Budget Communal

Monsieur le Maire propose la DM suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
D2158-125 : Illuminations	350€	
D2315-132 : Forêt (route de l'Herse solde MO)	1.700€	
D2315-142 : Alimentat° Pont roulant Garages Communaux	1.000€	
D2315-155 : Voirie (Chemin des Vials)	2.000€	
D2315-131 : Route forestière du Sanglier	-5.050€	
Total	0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°4 du Budget Communal ci-dessus.

Ø Décision Modificative n°1 – Budget Régie des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire propose la DM suivante concernant la mise en conformité des téléskis dont les devis ont été approuvés lors de la précédente séance :

Investissement	Dépenses	Recettes
D2315 : immos en cours install tech	-4.750,29€	
D2315-114 : Mise en conformité électrique téléskis	25.050,29€	
R1313-114 : Mise en conformité électrique téléskis		11.000,00€
Total	20.300,00€	11.000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques ci-dessus.

Ø Tarifs redevance Ski de fond saison 2003/2004

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2003/2004 comme suit :

- ⇒ **Forfait annuel adulte, Isère : 60€**
Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Dauphiné Ski Nordique.
- ⇒ **Forfait annuel jeune, Isère : 16€**
Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Dauphiné Ski Nordique.
Ce forfait est réservé aux jeunes âgés de plus de 6 ans et de moins de 16 ans au 31 décembre 2003.
- ⇒ **Forfait annuel adulte Comité d'entreprise, Isère : 53€**
Ce titre est réservé aux détenteurs d'une carte nominative :
 - Û Attestant la qualité de membre adhérent à ALICES CEZAM (Association de Liaison de l'Isère des Comités d'Entreprises et Similaires ou à TTI (Tran's Tourisme de l'Isère),
 - Û Ou prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 15 membres.
- ⇒ **Forfait hebdomadaire adulte Chartreuse : 30€**
Valable sur les sites, adhérents à Dauphiné Ski Nordique, des communes de la Chartreuse, 7 jours consécutifs.
- ⇒ **Forfait hebdomadaire jeune Chartreuse : 11€**
Valable sur les sites, adhérents à Dauphiné Ski Nordique, des communes de la Chartreuse, 7 jours consécutifs, ce forfait est réservé aux jeunes âgés de plus de 6 ans et de moins de 16 ans au 31 décembre 2003.
- ⇒ **Forfait séance adulte Chartreuse : 6,50€**
Valable sur la commune d'achat, ce titre est utilisable à partir de 13h00 sur les sites adhérents à Dauphiné Ski Nordique, des communes de la Chartreuse, le jour indiqué.
- ⇒ **Forfait séance jeune Chartreuse : 2,50€**
Valable sur la commune d'achat, réservé aux jeunes âgés de plus de 6 ans et de moins de 16 ans au 31 décembre 2003, ce titre est utilisable à partir de 13h00 sur les sites adhérents à Dauphiné Ski Nordique, des communes de la Chartreuse, le jour indiqué.
- ⇒ **Forfait scolaire : 2€**
Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, ce forfait est valable sur les sites adhérents à Dauphiné Ski Nordique, des communes de la Chartreuse, le jour indiqué.
- ⇒ **Forfait hebdomadaire adulte St Hilaire du Touvet : 11,20€**

Valable sur les sites de la commune de St Hilaire du Touvet – 7 jours consécutifs

⇒ **Forfait journée adulte St Hilaire du Touvet : 2,70€**

Valable sur les sites de la commune de St Hilaire du Touvet.

⇒ **Forfait journée jeune Saint Hilaire du Touvet : 2,30€**

Valable sur les sites de la commune de Saint Hilaire du Touvet

⇒ **Gratuité**

La gratuité est accordée :

Û aux enfants de moins de 6 ans au 31 décembre 2003,

Û aux moniteurs BE de Ski de Fond,

Û aux scolaires du Département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique,

Û aux personnes handicapées et à tous les titulaires de licence de la Fédération Française Handisport.

Ø Tarifs des Téléskis saison 2003-2004 compléments

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 septembre dernier à compléter avec les propositions suivantes :

<i>Forfaits</i>	<i>Tarifs</i>
Semaine Enfant Saint Hilaire / Saint Bernard	52.00€
Semaine Adulte Saint Hilaire / Saint Bernard	67.00€
Annuel Adulte série B	76.50€
Annuel Adulte série C	97.00€
Annuel Enfant série A	27.00€
Annuel Enfant série B	47.00€
Annuel Enfant série C	62.00€
Annuel Adulte Ski Club	90.00€
Annuel Enfant Ski Club	60.00€
Annuel Adulte Saint Hilaire / Saint Bernard	110.00€
Annuel Enfant Saint Hilaire / Saint Bernard	70.00€

NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 7 voix pour et 1 contre (Véronique MENZEL) d'ajouter à la liste des tarifs des téléskis pour la saison 2003-2004 validés par délibération du 11 septembre 2003, les tarifs comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rapporte que des négociations ont eu lieu avec Saint Bernard pour tenter de créer un forfait annuel Plateau. Toutefois compte tenu du prix du forfait annuel de Saint Bernard pour les moins de 18 ans, à savoir 15€, Saint Hilaire ne peut s'aligner et proposer un forfait commun à un tarif satisfaisant pour tous.

III) Personnel

Ø Création d'un poste de Rédacteur

Monsieur le Maire rappelle que Solange BONNAIMÉ, Adjoint Administratif fait actuellement fonction de Secrétaire de Mairie.

Par ailleurs, il rappelle que cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude de Rédacteur d'Août 2003.

Monsieur le Maire expose que compte tenu du profil du poste actuel de l'agent faisant fonction de Secrétaire de Mairie, cela justifie la nomination d'un rédacteur sur ce poste. Il propose donc la création du poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 7 voix pour et 1 abstention (Marie-Louise CHRISTOPHEL), à compter du 1^{er} novembre 2003,

- ◆ de créer un poste de Rédacteur à temps plein (35h00) faisant fonction de Secrétaire de Mairie

- ◆ Vu la délibération créant l'IEM en date du 25 avril 2002, et la délibération du 17 avril 2003 (modifiant son article 1), l'article 1^{er} est modifié comme suit :

"L'indemnité d'exercice des missions des préfectures est instituée au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- F Agents Administratifs
- F Adjoint Administratifs
- F **Rédacteurs**
- F Conducteurs Spécialisés 1^{er} niveau.

Les taux moyens annuels de référence à retenir sont ceux fixés par l'arrêté ministériel en vigueur."

- ◆ de supprimer le poste au grade de Secrétaire de Mairie vacant.

Par conséquent, au 1^{er} Novembre 2003, la liste des postes Administratifs est :

- Ü 1 Rédacteur temps plein (35h00) aux fonctions de Secrétaire de Mairie
- Ü 1 Adjoint Administratif temps plein (35h00)
- Ü 1 Agent Administratif temps plein (35h00)
- Ü 1 Agent Administratif temps non complet (30h00)

IV) Administration Générale

Ø Retrait de la commune de Goncelin du SIHGES

Madame CHRISTOPHEL déléguée au SIHGES présente la demande de la commune de Goncelin de se retirer de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le retrait du SIHGES de la commune de Goncelin.

Ø Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire présente un courrier adressé par M. le Préfet de l'Isère qui demande aux communes de désigner un conseiller municipal chargé de la défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M. Alain MONNOT comme chargé des questions de défense.

V) Urbanisme

Ø Instauration de la PVR (Participation Voies et Réseaux)

Monsieur le Maire présente les modifications à la PVNR (Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux) – instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2002 - en PVR par la loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1, L332-11-1 et L332-11-2,

Vu la loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003,

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des travaux assimilés à l'extension des réseaux publics réalisée pour permettre l'implantation de nouvelles constructions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- Ø D'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies et des réseaux définis aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l'urbanisme,
- Ø En application du quatrième alinéa de l'article L332-11-1 du code de l'urbanisme, de ne pas exempter de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visées au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

VI) Questions diverses

Ø Fermeture de l'UDCV

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de vacances UDCV est menacé de fermeture. En effet, les deux gestionnaires actuels ont reçu leur lettre de licenciement économique au 1^{er} décembre 2003. Il rappelle par ailleurs, qu'un projet d'extension était pourtant en cours et qu'il était soutenu par le Département la Région et le Parc de Chartreuse.

La fermeture de ce centre serait bien entendu une perte importante pour le tourisme sur le Plateau.

Ø **Congrès des Maires**

Monsieur le Maire rappelle que deux adjoints, Marie-Louise CHRISTOPHEL et Alain MONNOT, et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 18 au 20 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune prendra en charge les frais de transport par train et d'inscription au congrès pour les trois élus.

Ø **Récupération de bois d'emprise route forestière du Sanglier**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création de la route sont parfaitement achevés.

Par ailleurs, il expose que sur la longueur de la route, en amont et en aval, est entreposé, suite à la coupe d'emprise, du bois récupérable comme bois de chauffage.

Il est proposé de découper le secteur en une dizaine de lots et de les attribuer par tirage au sort aux personnes qui en auront fait la demande et ce moyennant une somme modique de 30€/lot qui sera reversée au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater, Pierre BOISSELIER et Gabriel COUTURIER pour écrire un article dans la prochaine gazette afin de demander aux particuliers intéressés de poser candidature, et à réception d'attribuer les lots.

Ø **Foyer des Petites Roches**

Monsieur le Maire rappelle que l'association est propriétaire de garages loués pour une somme modique à des particuliers. Ces garages étant dans un état de délabrement avancé, le Maire expose qu'il serait peut être possible de proposer à l'association qu'elle cède à la commune (ou la l'intercommunalité selon qui sera le maître d'ouvrage du projet) pour un Euro symbolique le terrain et les garages. Ceci étant la commune (ou la l'intercommunalité) s'engagerait par convention avec l'association, d'une part à démolir les garages, d'autre part de financer une part de la construction de la future salle multi-activités avec la vente du terrain, et enfin à mettre à disposition une partie des locaux de la future salle pour leurs activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder aux négociations correspondantes.

Ø **Commission camping**

Le bilan de gestion de la saison 2003 est bon puisque le résultat est identique à l'année passée (soit environ 7.000€ de bénéfice).

La solution d'un emploi temporaire pour la saison n'est toutefois pas une solution pérenne.

La Commission Camping se lancera prochainement dans la réalisation d'un projet d'aménagement du camping afin de le développer en doublant sa capacité d'accueil - notamment par l'installation de HLL (Habitation Légère de Loisirs - le Parc de Chartreuse est d'ailleurs en train de préparer un label HLL Parc de Chartreuse qui sera conforme aux POS et assurera une esthétique satisfaisante) - et la mise en gestion par bail commercial. Objectif 2005.

Une réflexion sur la refonte des Gîtes communaux sera aussi entreprise.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est proposée
soit au Jeudi 13, soit au Jeudi 27 Novembre 2003 à 20h30
selon les impératifs imposés par l'ordre du jour.***

La séance est levée à 21h30.